



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Convention de partenariat 2010-2013 entre
"Habitat et humanisme Alsace" et le Département**

Rapport n° CP/2011/494

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le Présent rapport concerne l'adoption d'une convention de partenariat entre l'association Habitat et Humanisme Alsace et le Département, pour la mise en oeuvre d'objectifs communs dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2010-2014.

La première déclinaison concerne l'accompagnement à la mise en place d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) dans le Bas-Rhin.

Créée à Lyon en 1985 par Bernard Devert, ancien professionnel de l'immobilier devenu prêtre, Habitat et Humanisme agit depuis 25 ans, en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté. *La Fédération Habitat et Humanisme a été Reconnue d'Utilité Publique.*

Habitat et Humanisme s'est donnée pour mission :

- de permettre l'accès des personnes seules et des familles en difficulté, à un logement décent et à faible loyer.
- de contribuer à la mixité sociale dans les villes en privilégiant les logements situés dans des quartiers "équilibrés", au cœur des agglomérations.
- d'accompagner les personnes logées pour favoriser le retour de l'estime de soi, l'acquisition de l'autonomie et la reprise de liens sociaux, indispensables à toute insertion.

Habitat et Humanisme est un pionnier de l'épargne solidaire en France. Forte de la conviction que l'économie peut s'ouvrir à la solidarité et au partage, l'association invite les épargnants à s'engager à ses côtés en souscrivant à des placements solidaires en sa faveur. L'épargnant accepte de partager tout ou partie des revenus annuels de son épargne avec l'association, contribuant ainsi directement à son action auprès des plus démunis.

La foncière d'Habitat et Humanisme draine ainsi chaque année autour de 10 M€ de ressources nouvelles via l'apport de capital de particuliers dans le cadre de l'investissement solidaire (et qui défiscalisent ensuite dans le cadre de l'Impôt sur la fortune et/ou du dispositif Madelin).

Grâce à ces fonds, cette structure est prête à innover sur des montages immobiliers pour lesquels les opérateurs privés et HLM ne sont pas prêts à s'investir.

L'association Habitat et Humanisme Alsace a été créée en 1998. Les trois premiers logements ont été acquis en 2004 dans le Haut-Rhin.

Habitat et Humanisme Alsace dispose de 41 logements : 24 à Oswald, au sein du collectif « les Séquoias », 17 dans le Haut-Rhin en habitat diffus et 3 dans le Territoire de Belfort. HH Alsace projette d'en rénover 15 autres pour disposer de 54 logements fin 2011.

55 bénévoles actifs sur les 3 départements, dont 28 accompagnants, font vivre l'association.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental, Habitat et Humanisme Alsace souhaite développer un partenariat avec le Département pour l'expérimentation et la mise en place d'outils s'inscrivant également dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Le Département et Habitat et Humanisme Alsace ont souhaité formaliser cette collaboration dans le cadre d'une convention de partenariat que je sou mets à votre examen.

Cette convention de partenariat porte sur les points suivants :

- la mise en place d'une agence immobilière à vocation sociale dans le Bas-Rhin et son implication dans la plateforme du logement privé prévue par le PDALPD
- le développement de structure intergénérationnelle, comme celle gérée par Habitat et Humanisme à Lyon ;
- la mise en place d'une agence à vocation sénior, telle que le prévoit le PDH.

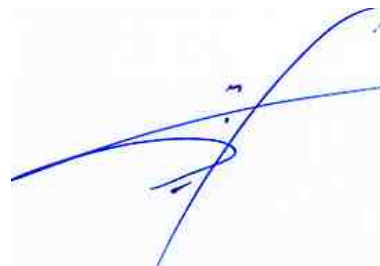
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat entre Habitat et Humanisme Alsace et le Département.

Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL